

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

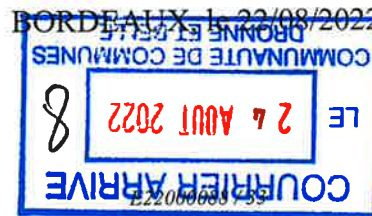
9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



Monsieur le Président
Communauté de Communes
Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
24310 BRANTÔME EN PERIGORD

Dossier n° : E22000088 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle pour l'extension d'une zone d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de La Rochebeaucourt et Argentine

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Madame Joëlle DEFORGE, Responsable de micro entreprise, demeurant "Ladosse", RUDEAU-LADOSSE (24340) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 22/08/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E22000088 / 33

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée

24310 BRANTÔME EN PERIGORD

Dossier n° : E22000088 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle pour l'extension d'une zone d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de La Rochebeaucourt et Argentine

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Madame Joëlle DEFORGE, Responsable de micro entreprise, demeurant "Ladosse", RUDEAU-LADOSSE (24340) (tel : 05-53-60-38-83 ; portable : 06 03 55 08 46) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

22/08/2022

N° E22000088 /33

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation de commissaire

Vu enregistrée le 19/08/2022, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle pour l'extension d'une zone d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le territoire de la commune de La Rochebeaucourt et Argentine ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Joëlle DEFORGE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle et à Madame Joëlle Déforge.

Fait à Bordeaux, le 22/08/2022

Pour la Présidente,
Le Vice-Président délégué,

Pour expédition conforme à l'original
Pour la Greffière en Chef et par délégation

Le Contrôleur des services techniques



Xavier BESSE des LARZES

Jean-Claude PAUZIÈS

Post-graduate certificate in
Education
to complete the

Xavier School of Education